

Bordeaux : Les anciens combattants marocains obtiennent justice

15/10/2008

« Aujourd'hui ces gens vont percevoir le même montant que leurs frères d'armes français », déclarait Maître Houssan Othman-Farah, l'un des avocats des retraités marocains, déplorant tout de même au passage que cette mesure de décrystallisation ne s'applique pas aux anciens combattants d'Afrique subsaharienne.

A cet effet, la requête d'un ancien combattant sénégalais a été rejetée. Pour précision, le tribunal administratif fonde ses décisions sur les accord Euro-Méditerranée de février 1996. Autrement dit, le dégel des retraites militaires ne s'appliquant qu'au Maroc, à l'Algérie et à la Tunisie.

Cette décision devant faire office de jurisprudence, ce ne sont pas moins de soixante autres combattant marocains qui devraient avoir accès à leur droit dans les semaines qui suivent. Il semblerait qu'ils soient 180 indigènes à être concernés par ce problème de pension et à vivre en Gironde.

Le président du Conseil régional d'Aquitaine et député PS, Alain Rousset, s'est félicité de la décision du tribunal. Il a également annoncé qu'il soumettra au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le 22 octobre prochain, une proposition de loi abordant la question de la décrystallisation.

Nezha Maachi avec AFP
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2798>